

Avant-propos

La robotisation de la justice : un bienfait pour le justiciable ?

Les robots à l'assaut de la justice : difficile d'y croire tout de suite et de l'accepter immédiatement. Une machine pourrait-elle juger l'humain aussi bien, voire même mieux, que des magistrats humains ?

L'informatisation, le numérique, l'intelligence artificielle et la robotique envahissent progressivement les prétoires du monde judiciaire. Nous vivons une certaine mutation du sacré vers le profane.

Après les échecs de Phénix et de Khéops, l'État a décidé de privatiser l'imformatisation de la justice. Ce sont les Ordres d'avocats qui ont pris le relais. Ce sont eux qui, depuis 2016, ont pris les choses en main et gèrent ce chantier. Les balbutiements sont devenus réalité : RegSol, DPA, E-déposit, Ebox, ...

Des qu'une banque de données suffisantes de décisions judiciaires sera disponible (contenant 2 à 4 millions de jugements ?), il se posera la question de son traitement par les algorithmes et l'intelligence artificielle.

Les algorithmes sont un procédé permettant de résoudre un problème sans avoir besoin d'inventer une solution. Le risque est de nous formater et de remplacer le débat délibératif par une certaine automaticité.

L'objectif de ce traitement diligent est de créer un outil d'aide à la prise de décision et de permettre aux justiciables et aux acteurs de justice de disposer aussi d'une meilleure prédictivité du règlement judiciaire des conflits. L'étape ultérieure sera la robotisation de la justice.

La question n'est plus de savoir si cela se fera ou ne se fera pas. La question est de savoir quand cela arrivera. Ce phénomène est irrésistible et, avec l'évolution rapide des technologies, les juges robots apparaîtront dans les palais de justice plus vite qu'on ne l'imagine. Il faut accepter ce qu'on ne peut pas changer.

Dans un premier temps, ces machines ne comprendront rien au droit et à l'humain, mais tout au calcul. Les machines appliqueront un programme, sans encore apprendre ou inventer et sans avoir de conscience et encore moins d'inconscience, d'éthique ou de déontologie.

Sans nous, ces machines ne seront rien. Il faudra apprendre à être non seulement leur créateur mais leur partenaire et leur contrôleur.

Puis, il n'est pas exclu de penser que les humains donneront à ces machines la possibilité d'avoir des sentiments, de la conscience et de l'empathie. Les robots de demain auront aussi leurs états d'âme, leurs humeurs et leur sale caractère.

Adrien van den Branden connaît bien la matière dont nous parlons. Il l'a étudiée de très près tant sur le plan théorique que sur le plan pratique. Il est l'un des fondateurs de l'incubateur d'AVOCATS.BE.

Nous avons réalisé ensemble une étude sur la robotisation de la justice publiée dans un livre consacré à l'intelligence artificielle et le droit sous la coordination d'Hervé Jacquemin et d'Alexandre de Streel, aux Éditions Larcier. Notre conclusion était imparable :

« La robotisation de la justice est un phénomène irrésistible : le système judiciaire belge et le monde politique dans son ensemble doivent s'y préparer. La numérisation, d'abord partielle, puis totale des sources juridiques et des procédures judiciaires, constituera le fondement nécessaire au développement de l'intelligence artificielle. L'application de cette technologie émergente aux fonctions de recherches juridiques, de prédictivité judiciaire et résolution de litiges, achèvera le processus de robotisation de la justice.

La robotisation de la justice représente un bienfait pour le justiciable. Dans cette nouvelle configuration, la justice sera plus abordable, plus efficace et plus transparente. Ceci suppose toutefois le suivi de recommandations visant à garantir l'accès universel à la justice et le respect des droits et libertés fondamentaux du justiciable. L'adhésion à ces deux garanties marquera une transition réussie vers la justice robotisée ».

Dans son livre *Les robots à l'assaut de la justice*, Me Adrien van den Branden appréhende le juge robot, il dramatise son apparition et lui donne un certain enchantement. Il en mesure les avantages et les inconvénients par rapport au juge humain et en dessine les contours de manière remarquable et convaincante. Ce livre est un chaînon indispensable dans toutes les réflexions que nous devons mener dès à présent sur la justice du XXI^e siècle. Me van den Branden tente de répondre à la question de savoir si la digitalisation des procédures rendra la justice plus transparente et plus accessible pour les citoyens et si la robotisation de la justice peut offrir la perspective d'une justice plus efficiente dans un monde mieux habitable. Le raisonnement de l'auteur est documenté et argumenté.

Mais ira-t-on jusqu'à la disparition inquiétante du rôle social du juge ? Cette robotisation réaliserait-elle le rêve le plus vieux du droit : un droit sans État ? C'est une vraie question de société qui est en filigrane de ces débats.

Jean-Pierre Buyle

Président d'AVOCATS.BE